



## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 14 décembre 2023 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 28 membres sur 45 (triste record !)

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, R. Badoud, S. Burer, B. Cheval, A. Di Tullio Maghe, J. Evershed, E. Félix, R. Gagneux, A. Jacot-Descomes, D. La Gioia, S. Lemerrier, A. Margonis, B. Pasche, C. Pasche, F. Pery Meylan, G. Strobino et A. Vouros.

### 1. Communications de la Présidente.

La Présidente propose l'ajout d'un point dans l'ordre du jour : le dépôt du préavis 14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.- Nomination des commissions des finances et ad hoc. L'ajout est accepté par 25 oui et 2 abstentions.

Elle informe le Conseil de la visite de la préfète Madame Chantal Turin, laquelle a souligné l'excellente tenue des documents par la secrétaire du Conseil. Mme Turin a également remarqué le taux important d'absentéisme des membres du Conseil. Elle a demandé à la présidente de rappeler le devoir des élus qu'elle enjoint à noter les dates des séances et tout mettre en œuvre afin d'y être présents.

Elle lit ensuite le courrier de démission de Monsieur Pierre-Alain Rotzetta, ce dernier ayant levé la confidentialité de sa missive.

Elle salue la présence de Madame Fabienne Gerber, boursière communale, et demande aux conseillers/ères de voter pour qu'elle puisse prendre la parole au point 5, budget 2024. Cette demande a été acceptée à l'unanimité.

### 2. Communications de la Municipalité.

Le Syndic, au nom de la Municipalité remercie P-A. Rotzetta pour la qualité de son travail et tout ce qu'il a accompli en peu de temps.

Elections complémentaires : ouverture de candidatures du 11 au 22 janvier inclus pour un/e nouveau/elle municipal/e ET 12 conseillers/ères suppléant/es.

Information pour le/la nouveau/elle municipal/e : charge de travail de 40% voire 50% avec les soirées des séances. Etre souple et d'accord de ne pas être d'accord.

Consultation populaire du 22 octobre : 65% de participation avec 422 non et 207 oui. Les résultats sont affichés au pilier public.

PaCom : Le Canton demande de dézoner.

Panneaux solaires : seuls les panneaux sur les toits sont acceptés, la pose au sol doit attendre la nouvelle loi sur l'énergie.

Epicerie : la Municipalité est à la recherche de candidats pour la reprise.

Accueil de l'enfance : pour pallier le manque de places, le Canton demande l'augmentation de capacité d'accueil du réseau des Toblerones. L'idée est d'utiliser les capacités existantes.

Places de parking : les places ont été renommées. Les places visiteurs ne sont pas pour les habitants, lesquels peuvent contacter la Municipalité s'ils ont besoin de places de parking.

Déneigement : le consortium Cédric Renaud et Christophe Pécoud reprend le déneigement du village. Remerciements à l'entreprise Alexandre Pécoud.

Le trottoir de Curtils : si tout va bien, la mise à l'enquête sera effectuée durant le premier semestre de 2024.

Route des Montagnes : fermeture au trafic automobile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

**3. PV de la séance du 12 octobre 2023.**

Le PV tel que modifié est accepté par 26 oui et 1 abstention.

**4. Dépôt du préavis municipal 14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-  
Nomination des commissions des finances et ad hoc.**

Le préavis est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM D. Rochat, A. Pécoud, D. Renaud, A. Owen et C.-L. Mégard-Mutesintare.

Les commissaires seront convoqués par la Présidente par courriel.

**5. Budget 2024. Rapport de la Commission des finances et vote.**

Le budget 2024 tel que présenté est accepté par 26 oui et une abstention.

**6. Communications des délégués aux associations.**

D. Rochat pour l'AISE : le budget avec augmentation a été voté le 31 octobre. Collaboration très positive avec le nouveau directeur de l'établissement de l'Esplanade, également conseiller communal, G. Strobino.

E. Epple pour Région de Nyon : La séance tenue le 13 décembre à Dully traitait de l'harmonisation de la taxe de séjour, le déficit du Télédôle, le soutien accordé à Vision du Réel, la promotion de la mobilité et la rénovation du complexe multisport Colovray.

**7. Divers et propositions individuelles.**

Problèmes de déjections de chiens au village malgré la disposition des sachets et poubelles à cette fin.

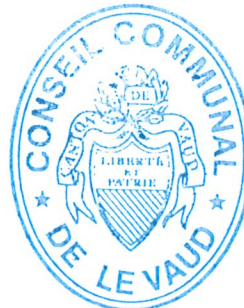
Il est illégal de ne pas annoncer son chien et de ne pas payer l'impôt annuel sur les chiens.

Les démissions des municipaux et conseillers communaux sont une problématique généralisée au niveau cantonal.

Le Vaud, le 14 décembre 2023

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.*